
ANDROS, VOIE D'AVENIR, suite mais pas fin....

A la suite de l'article de la Montagne paru le jeudi 10 novembre et de diverses autres réactions, le Maire a adressé le communiqué ci-après au journal qui en a repris des éléments dans son numéro du mercredi 23 novembre :

« Andros investit à Brive », ce titre, à lui seul, fait souffler un vent d'optimisme.

Tout d'abord, il est de notre plus grand intérêt que cette entreprise absolument remarquable tant par son image et ses produits que par le nombre d'emplois directs et induits qu'elle génère sur ce grand périmètre « nord-Lot - sud-Corrèze » reste solidement ancrée et attachée à son territoire.

L'acquisition des locaux désaffectés de Jacob Delafon élimine une friche industrielle et conforte le tissu économique des zones d'activités de l'agglomération briviste. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Enfin, la volonté de Monsieur GERVOSON d'utiliser le rail pour assurer le transport des marchandises du site de production de Biars jusqu'à Brive, qui serait une plateforme logistique, est porteuse d'avenir pour l'ensemble de notre territoire et pas seulement pour des aspects environnementaux. Elle doit permettre, en particulier, d'ouvrir des perspectives de réflexions bien différentes de celles en cours sur l'amélioration des dessertes routières de ce « Grand sud » vers Brive.

Tous ces aspects méritent d'être examinés et traités avec le maximum d'attention par les collectivités territoriales ; il en va un peu de l'avenir de notre bassin de vie.

La RD8 par Turenne ne peut pas servir à d'autres usages que les véhicules légers. La montée de Turenne-gare vers Turenne, les traversées de Turenne-gare, du bourg et plusieurs kilomètres après Turenne en direction de Brive sont totalement inadaptés à la circulation des poids lourds.

La route actuelle, très sinueuse, ne pourra pas subir de profondes transformations pour deux raisons au moins :

- géologiques d'une part : des couches de marnes importantes et épaisses entraînent une grande instabilité. Côté sud et la falaise calcaire côté nord ne peut pas être « attaquée ».
- environnementales et paysagères d'autre part : le reprofilage et l'élargissement du tracé actuel entraîneraient une défiguration insupportable du site récemment classé de Turenne. C'est totalement à proscrire. Seuls des aménagements doux, respectueux du site et préservant son intégrité peuvent être envisagés, avec de très grandes précautions.

Faut-il s'en réjouir ou le regretter, mais je ne crois pas que « les camions traverseront Turenne en klaxonnant » parce que cette route n'est pas adaptée à leur usage. Quand bien même l'utiliseraient-ils, les chauffeurs auraient bien assez à faire à enchaîner les virages, à veiller à leur sécurité et à celle des autres usagers sans penser à autre chose.

Yves Gary.